



C'est fou mais à Madagascar, j'ai vraiment la sale impression de constater que plus les intellectuels écrivent ou disent quelque chose, plus ils démontrent qu'effectivement la bêtise humaine n'a pas de frontières comme l'a déjà constaté le grand Albert Einstein qui a déclaré : « *Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Mais, en ce qui concerne l'Univers, je n'en ai pas encore acquis la certitude absolue* ».

SeFaFi  
SEHATRA FANARAHAMA-MASO NY FIAINAM-PIRENENA  
Observatoire de la vie publique  
Lot III H 33 K Andrefan'Ambobijanehary, Antananarivo 101  
Tel. 032 59 761 62 Email : sefafi@gmail.com Site Web : www.sefafi.mg

#### La Covid-19, fossoyeur de la démocratie ?

La deuxième vague de la pandémie de Covid-19 frappe Madagascar de plein fouet. Les conséquences économiques de cette crise qui dure depuis plus d'un an sont incalculables, tout comme les conséquences sociales générées par les pertes d'emploi et par l'inévitable suspension de l'enseignement. Car si la qualité de l'enseignement baisse déjà à dessein avant la crise sanitaire, ces deux années scolaires en période de risque de faire baisser le niveau éducatif encore.

Les pertes en termes de capital humain et intellectuel sont aussi incalculables car le virus fait disparaître un nombre considérable de personnalités de la société civile, de professeurs d'université, de journalistes, d'intellectuels et de techniciens de tous bords qui étaient des piliers de la société. Ils laissent un vide difficile à combler, avec que les compétences sont de moins en moins nombreuses et que la relève peine à arriver. Si faut bien mourir un jour, il est plus déplacé de penser que certains de ces décès, ainsi que ceux des centaines d'autres victimes de la pandémie, auraient pu être évités.

[...] L'état d'urgence sanitaire ne saurait être instrumentalisé comme une arme politique pour faire taire les opposants ou assourdir une pensée unique. L'accès des citoyens à une information diversifiée est un droit fondamental qu'il faut absolument respecter, quelle que soit la situation en jeu dans le pays. Le SeFaFi - Observatoire de la vie publique - demande à la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNDI) et au Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HICEDD) de prendre leurs responsabilités, et au pouvoir exécutif de revêtir une décision qui entraîne des droits universellement reconnus à tout être humain. A moins que nous, Malgaches, nous ne soyons pas dignes de ces droits ?

Il n'est pas trop tard pour revenir en arrière, en évitant de franchir une ligne qui risque de mener à un chaos que personne ne souhaite.

Antananarivo, 23 avril 2021

(«*Sehatra Fanaraha-maso ny Fiainam-pirenena*» ou Observatoire de la vie publique à Madagascar) qui, depuis sa création il y a 20 ans, en 2001, «*observe, analyse, interpelle si nécessaire, et fait part de ses recommandations dès lors que la démocratie et l'État de droit lui semblent être menacés*»

. En fait, depuis son existence, le SeFaFi n'a fait que tirer des plans sur la Comète. Car, qu'est-ce qu'il a changé dans le cours de l'Histoire de Madagascar ? Il y a plutôt eu plusieurs défections dans ses rangs... Mais refuse-t-on le

«*voninahitra, harena, vatosoa sy volamena*»

, comme le dit une chanson d'antan ? Ses dernières observations, sous forme de communiqué en date du 23 avril 2021, sont tristement imbéciles. Avec un titre faussement empathique (

«*La Covid-19, fossoyeur de la démocratie* ?»

), pouf, vers la fin, c'est la dictature des mots alignés pour démontrer que les membres du SeFaFi ont suivi de hautes études. De quoi ? Nul ne le sait exactement. Qu'ont-ils écrit ?

«*L'état d'urgence sanitaire ne saurait être instrumentalisé comme une arme politique pour faire taire les opposants ou asseoir une pensée unique. L'accès des citoyens à une information diversifiée est un droit fondamental qu'il faut absolument respecter, quelle que soit la situation en vigueur dans le pays*»

. Pensée unique. Toujours le même refrain stérile. Passons à des leçons de choses concrètes.

En un mot, l'état d'urgence, c'est la Guerre. Qui de ces clowns littéraires et de ces soi-disant opposants ont vécu la guerre, la vraie, un jour ? Heureusement que toutes les émissions de «*radio Miara-manonja*»

ont, sont et seront enregistrées. Le SeFaFi aura tout à loisir d'écouter leur

«*liberté d'expression et d'opinion* »

.



Par ailleurs, cet observatoire oublie bien vite que les droits ne se séparent jamais des devoirs et qu'ils ont leurs limites. Et s'il trouve que l'État d'urgence actuel est « *instrumentalisé comme une arme politique pour faire taire les opposants ou asseoir une pensée unique* »

, le SeFaFi n'oublie donc pas qu'il a perdu Parfait Randrianitovina, leur

«*compagnon de lutte, victime de la Covid-19, le 13 avril 2021*»

, auquel le communiqué est dédié. Si j'agis comme le dernier des imbéciles, je dirais donc que ce monsieur est décédé à cause de l'état d'urgence sanitaire instrumentalisé comme arme politique alors ? 40 ans. C'est le temps que j'ai déjà passé dans le journalisme, bien avant la création de ce SeFaFi. Viendra le temps où je dénoncerai leur mutisme vis-à-vis du pacte de responsabilité -jamais appliqué- de Jean Eric Rakotoarisoa, un des fondateurs de cet

observatoire, lorsqu'il a été Président de la Haute cour constitutionnelle. Ils ont cherché à se rattraper vers la fin du régime Hvm mais leur corporatisme, durant 4 ans, aura été plus que flagrant.

Une chose que ce SeFaFi doit se mettre en tête à mon sujet, une fois pour toutes: je ne défends jamais une personne mais toujours les intérêts du grand nombre, depuis la 2<sup>e</sup> république du régime Ratsiraka à l'actuel 4<sup>e</sup> république, deuxième partie, du régime Rajoelina, en passant par la 3<sup>e</sup> république de Zafy et de Ravalomanana et la 4<sup>e</sup> république, première partie, de Rajaonarimampianina. Encore faut-il aussi rappeler à ce SeFaFi ce que signifie « état d'urgence », sanitaire ou pas. Voici : *« L'état d'urgence est une mesure prise par un gouvernement en cas de péril imminent dans un pays.*

***Certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes, comme la liberté de circulation ou la liberté de la presse***

»

.

Plus encore :

des circonstances exceptionnelles, extrêmes, imprévisibles, peuvent amener un État, sur un territoire donné, pour une durée déterminée, à une restriction des lois, réputées démocratiques, et jugées insuffisantes pour faire face à un danger public en cours ou imminent, contrairement aux normes de l'État de droit courant.

Ainsi, l'état d'urgence peut porter sur les crises suivantes : météorologique (catastrophe naturelle : éruption volcanique, typhon, tsunami...), climatique, écologique, environnementale, médicale, **sanitaire** (risque nucléaire, pandémie), alimentaire (grippe aviaire, vache folle...), économique (rupture des régularités socio-économiques), financière, humanitaire, migratoire, sociale...

Tout cela révélé, grâce à Wikipédia, l'encyclopédie libre sur Internet, mon combat contre ce genre de pseudo-intellectuels égocentriques demeure immuable. Ainsi, concernant ce satané coronavirus, le plus important est de l'expliquer en évitant des mots pompeux, pour que tout le monde comprenne. Cette démarche n'est vraiment pas le fort des super diplômés entourant le Président Andry Rajoelina, incapables de communiquer en anticipant les choses et, surtout, incompetents à livrer des explications vraies sur un sujet donné, car ne prenant jamais la peine de se documenter, de faire des recherches. Attendant des ordres et finissant par créer le désordre. Et ils se demandent pourquoi les

*fake news*

et la rumeur (

« *tsaho*»

), les armes des faibles et des lâches, envahissent les réseaux sociaux.

Ce n'est pas la première fois que la Grande île de l'océan Indien est le théâtre d'une pandémie. Lisez attentivement les extraits suivants de l'ouvrage « Atlas de la peste à Madagascar », de Suzanne Chanteau :



« L'histoire de la peste débute à Madagascar en novembre 1898, au cours de la troisième pandémie, dans la ville portuaire de Tamatave, actuelle Toamasina. Puis l'affection touche d'autres ports : Diégo-Suarez (Antsiranana) en 1899, Mahajanga en 1902 et 1907. Brusquement, en juin 1921, la peste fait une entrée tapageuse dans la capitale, Antananarivo : en trois semaines, 48 personnes, toutes appartenant à deux familles réunies à l'occasion d'un mariage, succombent, victimes d'une épidémie de pneumonie pesteuse. La maladie avait progressé le long de la voie ferrée inaugurée en 1913, depuis le port de Tamatave, comme en atteste un foyer d'épizootie murine découvert à l'époque à Périnet (Andasibe) près de Moramanga. À partir de la capitale, la maladie se propage ensuite très rapidement sur les Hautes Terres.

La peste sème l'épouvante dans la population, en raison tout d'abord de son issue presque toujours rapidement fatale, ensuite par les mesures de lutte appliquées alors par les autorités sanitaires : isolement des malades et des personnes contacts dans les lazarets, destruction par le feu des maisons contaminées, désinfection des marchandises et établissement de cordons sanitaires. C'est dans ce contexte qu'arrive Georges Girard, venu prendre la direction de l'Institut Pasteur de Tananarive. Il maintient les mesures édictées auparavant en y ajoutant **le dépistage post-mortem obligatoire pour tous les décès suspects, à partir de prélèvements biopsiques de foie, rate et poumons** ».

». Fin de citation.

La question est : pourquoi, jusqu'à présent, il est interdit de pratiquer une autopsie sur un mort du covid-19 ? Pourquoi cet empressement à tout de suite l'enterrer ? Après quelques recherches, une chose est sûre : l'OMS n'a jamais interdit « *mais invite les médecins et les établissements de santé à prendre un maximum de précautions quand ils manipulent des corps de personnes décédées du Covid-19.*

*S'il est pris la décision d'autopsier un corps présumé ou confirmé infecté par le virus de la COVID-19, les établissements de santé doivent vérifier que des mesures de sécurité sont en place pour protéger les personnes qui pratiqueront l'autopsie*

». Alors, je repose la question formulée d'une autre manière : pourquoi l'Institut Pasteur de Madagascar n'a-t-il pas pratiqué le dépistage post-mortem d'au moins un décédé du covid-19 ? Surtout dans cette histoire de variants ? Et d'ailleurs, qu'est qu'un variant ? Seconde leçon de choses.



Comme tous les virus, les spécialistes le confirmeront, le coronavirus Sars-Cov-2, amenant le covid-19, se réplique. Le patrimoine génétique du coronavirus est constitué d'une longue séquence ARN (acide ribonucléique) très proche chimiquement de l'ADN (acide désoxyribonucléique, et constitue la molécule support de l'information génétique héréditaire )

de 30.000 nucléotides (chacun d'entre eux est désigné par les symboles A, U, G ou C). Pour se reproduire, le Sars-Cov-2 doit réaliser une copie de cette longue séquence. Mais il arrive que des erreurs lors de la copie se produisent : une lettre peut être remplacée par une autre (substitution), effacée (délétion) ou encore ajoutée (insertion). C'est ce que l'on appelle une mutation. Si les mutations semblent être apparues tardivement au cours de cette pandémie, c'est parce que le Sars-Cov-2 est équipé d'un système de correction des erreurs qui a ralenti la vitesse à laquelle celles-ci se sont produites. Dans l'immense majorité des cas, ces mutations aléatoires n'ont d'ailleurs pas d'effet majeur sur le virus, elles sont inutiles pour lui, voire néfastes. Mais il arrive que ces mutations modifient les protéines qui influent sur la capacité de transmission, la vitesse de réplication ou encore les capacités du virus à contourner notre système immunitaire. Dans ces cas précis, le virus ayant bénéficié de ces mutations est alors avantage : il est plus efficace que la version

« classique »

du Sars-Cov-2 et se répand plus facilement dans la population.



